

Règlement particulier du 18ème Tournoi SEINE ESSONNE

Article 1 : généralités

Le tournoi est autorisé sous le numéro *en cours* et sous le nom « **18ème Tournoi SEINE ESSONNE** »

- 1.1 Il se déroule les **7 & 8 février 2026** au COSEC de St Germain lès Corbeil (Avenue Charles de Gaulle) sur 5 terrains et au Gymnase d'ALMEIDA (Chemin de Brie) sur 6 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LiFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Arnold AKPLOGAN** il sera assisté de **Philippe GOUTRY**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2
- 1.5 Le GEO principal est **Pascal Crochet**

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **18ème Tournoi SEINE ESSONNE** est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories séniors.
- 2.2 Les séries proposées sont :
 - Série 1 : N2 et N3
 - Série 2 : R4 et R5
 - Série 3 : R6 et D7
 - Série 4 : D8 et D9
 - Série 5 : P10, P11, P12 et NC

Les tableaux ouverts sont double hommes et double dames pour les séries 1,2,3 et 4 et double mixtes pour toutes les séries.

- 2.3 Les doubles hommes et femmes se joueront le samedi et les mixtes le dimanche
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe et ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 équipes inscrites
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.7 Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 500

Article 3 : inscriptions

- 3.1 Les inscriptions seront ouvertes le 1^{er} octobre à 00h01
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée 9 janvier 2026 minuit. Les classements seront arrêtés à cette date. (confection et validation des tableaux)
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au 23 janvier 2026. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries et de poules.
- 3.4 Inscriptions et paiements obligatoire sur badnet.fr. Ceci a pour but de faciliter la gestion des inscriptions, des règlements et des remboursements. Une inscription étant validée lorsque le joueur ou joueuse est en règle avec ses droits d'inscription.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, (*c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, date de virement faisant foi*). La date d'inscription du dernier membre de la paire est la date prise en compte pour la paire.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 16€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux
- 3.7 Le surclassement est autorisé si l'un des joueurs de la paire est classé dans la série souhaitée et si les règles définies dans le RGC sont respectées (Art 3.2.1.5) . *Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400. Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.*

- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles **le samedi de 7h30 à 22h30 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00**.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'engagements mal complétés sont supportées par le joueur ou club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **18ème Tournoi SEINE ESSONNE** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
-  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage ou avec l'application ebad dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **RSL 3**
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute sauf au service où le joueur ou la joueuse pourra resservir une seule fois.
- 5.10 Les récompenses seront remises après tous les matches, le samedi pour les tableaux de doubles hommes et femmes et le dimanche pour les tableaux de mixtes
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

-
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi **18ème Tournoi SEINE ESSONNE** implique l'acceptation du présent règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Article 6 – Règles respect Protocole Sanitaire Covid-19

- 6.1 Le comité d'organisation et le Juges-Arbitres seront attentifs aux évolutions de la crise sanitaire du Covid-19. Les règles d'accès au gymnase seront celles en vigueur à la date du tournoi, les participants s'engagent à les respecter scrupuleusement. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales seront respectés.
- 6.2 Toutes modifications des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation du Juge-Arbitre. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.
- 6.3 Le comité d'organisation, avec l'accord du Juges-Arbitre, se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur ou d'un club s'il(s) présente(nt) des risques de contamination avant la compétition et jusqu'à l'entrée dans la salle où un contrôle sera fait lors du pointage.
- 6.4 Le Juge-Arbitre du tournoi a autorité pour sanctionner tout joueur ne respectant pas le protocole sanitaire